

# Décrypt-inFO

## Comité technique ministériel « de crise » du 15 mai 2020

**Tout ce qu'il faut savoir sur les débats...**

Retrouvez notre déclaration en ouverture de la séance [ICI](#)

5 jours après le lancement du déconfinement, le comité technique ministériel était convoqué pour en étudier les conditions, au travers de l'examen du projet de « plan de reprise d'activité » du MTES/MCTRCT. **Si « gouverner c'est prévoir », ici ce serait plutôt « gérer la crise, c'est courir après les événements »** (alors que nous avions proposé avec la CGT et la CFDT de réaliser cet examen jusqu'au dimanche 10 mai inclus). L'occasion pour FO de réaffirmer comme priorité la préservation de votre santé !

### Plan de « reprise » de l'activité /déconfinement:



**Un projet de plan examiné 5 jours après le début du déconfinement** et alors que de nombreux services ont déjà fait doublé ou triplé le nombre d'agents en présentiel, y compris dans des régions sous tension en matière de transports en commun : **cherchez l'erreur !**

**- Un projet de plan qui traite de beaucoup de choses mais pas de l'essentiel** (organisation et moyens de protection pour chacune des missions en particulier) : **cherchez l'erreur !**

**- Un projet de plan qui n'a fait l'objet d'aucune expertise** de la chaîne médico-sociale : **cherchez l'erreur !**

**- Une administration dans l'incapacité de s'engager sur la fourniture des moyens de protection : cherchez l'erreur !**

**Sauf qu'il n'y a pas d'erreur** : cet exercice n'a pour objectif que de couvrir l'administration et renvoyer les responsabilités au niveau de l'encadrement local, voire des agents eux-mêmes.

**Si FO a pris la peine de formaliser ses revendications** (consultables [ICI](#)) pour l'ensemble des problématiques à traiter, transmises au cabinet de la ministre dès le 28 avril, **nous ne pouvons que constater que le compte n'y est pas**, et de loin. Si un certain nombre de nos revendications ont été prises en compte, **l'économie générale du plan ministériel n'est pas à la hauteur** des enjeux, et l'administration n'avait pas mandat pour la faire évoluer substantiellement lors de ce CTM (d'autant que les ministres écrivaient en même temps que les débats que le plan était déjà en cours de déclinaison dans les services!).

Quel que soit son contenu, ce plan ne sera de toute façon qu'une coquille vide s'il n'est pas éclairé par l'avis d'experts de la prévention des risques, accompagné de moyens de protection adaptés à chaque situation de travail, et d'instructions claires pour l'exécution de chacune des missions spécifiques à notre pôle ministériel notamment pour les missions de contrôle et d'exploitation où les agents sont extrêmement exposés. Sans visibilité sur ces différents sujets, FO a voté CONTRE le plan proposé, qui ne récolte au final pas l'avis favorable que l'administration a tout fait pour obtenir.

### Dé-confinement OUI, mais pas n'importe comment !

Alors soyez prudents, trouvez les principales réponses dans notre « **Déconfinement mode d'emploi** » et n'hésitez pas à contacter vos représentants FO en cas de besoin !

### Application de l'ordonnance sur les congés/RTT

		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	23	24	25	26	27
28	29	30	31			



« La parole d'une ministre engage peut-être le gouvernement...mais n'a pas force de loi ». Telle est l'explication générée donnée par l'administration en séance suite à la parution d'une nouvelle ordonnance fixant pour fin mai la prise de congés « imposés » pour les télétravailleurs. La ministre s'étant engagée sur une échéance du mois de juillet ! L'instruction ministérielle devrait être amendée dans le sens de préserver une certaine souplesse. **FO en reste au respect des engagements de la ministre !**

### Bilan des positions administratives des agents durant la période de confinement



Retrouvez [ICI](#) les enseignements issus de ce premier bilan transmis par l'administration... qui s'est bien gardée d'en tirer à son niveau ! On peut le comprendre au vu notamment de la **sociologie des agents placés en ASA**, donc principales victimes de la ponction congés/RTT et exclus du versement de toute « prime exceptionnelle ».

### Prime exceptionnelle



Même certains agents seront évidemment satisfaits de percevoir cette prime, il est

clair qu'elle ne sera pas attribuée à tout le monde et sera de fait inégalitaire. D'autant que l'on ne connaît rien de sa déclinaison au MTES (la DRH travaille en chambre à ce stade). Et pour ce qui est de sa source de financement, **FO restera vigilante à ce que ce ne soit pas les agents non bénéficiaires qui financent la prime !**



## Pour en savoir plus sur les débats...

### Réponses générales apportées en ouverture de séance

En réponse aux différentes déclarations préalables, la Secrétaire générale apporte les précisions ou réponses suivantes :

**Sur l'application de l'ordonnance du 15 avril sur les congés :** « la parole d'une ministre engage peut-être le gouvernement...mais n'a pas force de loi ». Telle est l'explication donnée pour expliquer qu'une ordonnance parue cette semaine vienne contredire l'engagement de la ministre en CTM du 4 mai (possibilité de prendre les congés « imposés » pour les télétravailleurs jusqu'en juillet...ramenée brutalement à fin mai!). La SG s'engage à mettre à jour son instruction aux services en préservant une certaine souplesse...on attend de voir !

**Sur la prime exceptionnelle « COVID 19 » :** l'administration travaille en chambre sur une circulaire de mise en œuvre. Elle en parlera quand tout sera bouclé... À la question de FO sur la source de financement de cette mesure, l'enveloppe catégorielle 2020 ne serait pas impactée. À la question complémentaire « Ne serait-ce pas la masse salariale du ministère », aucune réponse. Il y a donc fort à parier que les agents ayant été soumis à des « sujétions exceptionnelles » et reconnus comme tels par leur hiérarchie seront « récompensés » par la solidarité des autres...qui n'ont aucunement démerité !!

**Sur le bilan de la situation des positions administratives des agents pendant le confinement :** le bilan est très parlant quant à la sociologie des agents placés en ASA, souvent contre leur gré (en savoir plus [ICI](#)), qui sont les agents victimes principales de la ponction en congés/JRTT et qui sont exclus par définition du versement de la prime exceptionnelle. L'administration n'a pas encore eu le temps d'analyser le tableau qu'elle nous a transmis (sic!)...ce qui lui permet de renvoyer à plus tard les constats et les enseignements (donc après les dégâts entraînés pour les agents !). FO n'est pas dupe et a alerté la SG sur les effets sociaux induits aujourd'hui, et dans la durée.

**Sur le Plan de Reprise d'Activité :** il restera un Plan de Reprise d'Activité (FO proposant qu'il soit conçu comme un Plan de Déconfinement pour ne pas laisser croire que l'activité du ministère s'est arrêtée durant 2 mois, appellation pourtant retenue par le ministère pour ce qui concerne les transports). Sur son calendrier d'adoption/déclinaison : ce serait presque normal que le cadrage national arrive après que le local se soit déjà organisé comme il veut/peut, que la définition des moyens de protection par mission ne soit pas encore fixée...mais rassurons-nous, un message a été ou sera transmis aux directeurs pour leur demander de réunir leurs instances après le 15 mai (sic) et de mettre à jour leur DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels). Juste pour la forme ?

Pour souligner l'importance portée aux débats du présent CTM, le message adressé en même temps aux agents par les ministres est édifiant : « *Un plan ministériel de reprise d'activité, présenté en comité technique ministériel le 4 mai dernier, a été élaboré pour donner un cadre de référence précis et conforme aux recommandations des autorités sanitaires. Il est en cours de déclinaison dans chaque service en fonction de son territoire et de ses spécificités.* » FO a réussi dans les débats à faire admettre à la SG que la version issue des débats du CTM du 15 mai constituait bien une nouvelle version du plan...qui justifiait une nouvelle déclinaison dans les services et EP. (pour en savoir plus, cf suite du compte-rendu).

**Sur la situation des agents depuis le 11 mai :** pas de donnée disponible à ce stade...mais le local doit savoir ! FO exige la fourniture d'un tableau national de suivi consolidé. La SG s'engage sur la mise en place d'un comité de suivi national en parallèle à la mise en œuvre du PRA.

**Sur les moyens informatiques mobilisables pour le télétravail :** la SG concède que les moyens ont été insuffisants durant la phase de confinement (ce qui se reflète dans le bilan du positionnement des agents, en particulier ceux placés en ASA « de force »). Avec un effort important des services informatiques pour améliorer la situation (2000 accès VPN au départ, 9000 aujourd’hui, 15 000 attendus à court terme). Pour ce qui est de l’achat de micro-ordinateurs...il y a pénurie mondiale donc cela va moins vite que prévu... La SG s’engage à l’organisation d’un retour d’expérience dédié sur la question du télétravail.

**Sur le forfait « mobilité durable » et son articulation avec l’indemnité km vélos (abrogée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020) :** une note est en cours de préparation au sein de la DRH.

**Sur la sécurisation des débats des instances en dématérialisé :** la Secrétaire générale admet que l’administration ne dispose pas des outils adaptés.

#### **Point n°1 :**

Présentation du plan de reprise de l’activité (ou plan de déconfinement) pour avis

**Intervenants : Jean Hédou – FEETS-FO – Sandrine Fourcher-Michelin SNP2E-FO**

#### **Les positions de FO :**

FORCE OUVRIÈRE a formalisé ses revendications (consultables [ICI](#)) pour l’ensemble des problématiques à traiter, transmises au cabinet de la ministre dès le 28 avril. Lors du CHSCTM du 7 mai, nos représentants sont à nouveau revenus sur des points à compléter ou améliorer dans ce projet de plan. Dans le document transmis pour avis de ce CTM, un certain nombre de nos revendications ont été prises en compte, d’autres non. Nous en tirons les conséquences !

Avant de revenir sur le fond, FORCE OUVRIERE tient à vous rappeler son opposition à la méthode retenue pour la mise en œuvre de ce plan ministériel de dé-confinement. Cette méthode itérative suivie par le ministère a conduit tout simplement l’ensemble des services et des EP du pôle ministériel à organiser la semaine écoulée sans cadrage ministériel acté et sans déclinaison opérationnelle. **Nous sommes le 15 mai et nous sommes encore réunis ce jour pour évoquer des points de prévention des risques, de protection des agents et des conditions d’exercice des missions en toute sécurité pour la santé physique et mentale des salariés !**

Bon nombre de possibilités sont ouvertes aux services, sans apporter les protections attendues pour les agents : il est fait mention au volontariat pour le retour en présentiel, mais sur quelles motivations se base-t-on ? Connaissez-vous à ce jour, l’impact de cette formulation sur le taux en présentiel de vos agents ? Comment sont prises en considération les situations particulières des agents ? À l’instar des dispositions mises en œuvre avec les PCA (quand ils étaient existants) concernant la gestion des positions administratives des agents, **l’administration pourrait imposer un retour en activité présentielle à un agent alors qu’il peut ne pas être prêt pour cela ou qu’il considère qu’il est préférable que son/ses enfant(s) reste(nt) au domicile ou bien encore qu’il fait partie des personnes vulnérables.**

Pour FORCE OUVRIÈRE, une reprise progressive d’activité où l’agent doit s’ouvrir à l’administration de son état psychologique, de ses problèmes financiers, du vécu de violences conjugales ou infra-familiales **pour savoir s’il peut rester à domicile ou venir en présentiel n'est pas acceptable**. Nous demandons que l’administration organise un circuit médical qui permette qu’une décision s’impose à l’administration **sur présentation par l’agent d’un justificatif médical (de maintien à domicile ou de retour en présentiel) sans qu’il y ait nécessité de présenter un motif quelconque.**

**FORCE OUVRIÈRE attire l'attention sur toutes dérives abusives entrevues dans ce document : les aménagements des horaires** avec étirement des bornes journalières, la non prise en considération des heures travaillées par les agents sous le logiciel de suivi des temps (RI dérogatoires et provisoires, validation par les instances de dialogue social...), tout cela risque de se traduire par un irrespect des garanties minimales des agents et des abus en tout genre. Et les précautions doivent rester de mise ! Assouplir les conditions actuelles, oui, mais sans bafouer les droits des salariés et les devoirs des services.

**Nous attendons des réponses concrètes qui doivent – et qui auraient dû pour certains agents – conditionner toute « reprise » en présentiel, même progressive** : à ce jour, quel est l'état des stocks de masques disponibles, distribués aux agents ? De quels masques parle-t-on et de quelles informations, voire formations disposent les agents pour la bonne utilisation de leurs EPI ? Des notices évoquent des détails inquiétants pour certains lots de masques : les masques ne protègent pas les porteurs de l'inhalation de virus ! Cela impose le port de masques a minima pour toutes les personnes en présence dans un même environnement. Certaines notices encore mentionnent que les masques ne doivent pas être portés humides. Qu'en est-il pour les personnels des affaires maritimes ? Quels sont les véritables bons gestes et recommandations à suivre en la matière ? Quelle prise en considération des dotations employeur **pour les trajets domicile/travail** ? Cette dotation n'est pas optionnelle pour FORCE OUVRIERE et les salariés utilisant les transports en commun doivent disposer des masques nécessaires et suffisants. Et ce, même si la DGAEP dit le contraire !

Il en va de même **pour les mesures véritablement mises en œuvre dans les services** notamment en ce qui concerne les désinfections et ménages des locaux avant tout retour en présentiel ou la mise à disposition de la désinfection des équipements communs. Ce décalage entre les théories et les pratiques est d'ores et déjà réel sur le terrain.

Par ailleurs, une doctrine est à définir et selon l'identification des missions/situations, si les EPI ne sont pas fournis par l'administration, tant pour les missions sur site ou sur le terrain que pour les transports, **nous considérons que l'administration fait défaut dans son obligation de préserver la santé et la sécurité des personnels et, à ce titre, nous soutiendrons les agents qui exerceraient leur droit de retrait.**

Selon les éclaircissements apportés sur la protection des salariés, quid des **missions recevant du public** ?

**Le maintien en télétravail doit rester la règle** en cette période de crise sanitaire et l'administration doit poursuivre la dotation matérielle de ses agents en téléphonie mobile, ordinateurs portables. **Force Ouvrière demande aussi à ce que soient à minima reconnues les conditions dégradées, mais bien télétravaillées** et de pallier le cas échéant aux dépenses des salariés (dépassements de forfaits téléphonie/internet, utilisations des moyens personnels). La semaine écoulée nous démontre que certains services ont opté pour un retour en présentiel d'agents plutôt qu'un maintien en télétravail. Même partiel, le présentiel reste source de risques en termes de déplacements et d'interactions subis par les salariés. De plus, dans le cadre des déplacements, les agents pourraient ne pas être en capacité d'assumer la surcharge financière d'un déplacement en véhicule particulier (essence, parking) s'il ne l'utilisait pas précédemment, et si l'administration n'apporte aucune aide. **Des mesures spécifiques et concrètes doivent être mises en œuvre par l'administration** en ce sens, par exemple les prises en charge des dépenses supplémentaires et nécessaires au travail.

**Certaines missions sont par ailleurs devenues prioritaires depuis le 11 mai,** avec la publication de nouvelles ordonnances qui sanctionnent par exemple la fin de la suspension de délais administratifs. Quelles solutions techniques concrètes pour ces agents qui ont poursuivi du mieux possible leurs missions pendant le confinement, et souvent sous pression ? À qui va bénéficier l'ouverture de VPN dont on nous dit pouvoir bénéficier de 15 000 accès? FORCE OUVRIERE sera attentif à ce que les agents puissent bénéficier de meilleures conditions de travail dans les semaines à venir.

Dans une telle période d'isolement social, tant professionnellement que personnellement, **FORCE OUVRIÈRE insiste sur l'accompagnement nécessaire des salariés par les professionnels médico-sociaux dont le rôle n'est pas suffisamment abordé et souligné** dans le présent document. Nous attendons des mesures concrètes en la matière, y compris celles envisagées en l'absence de médecine de prévention dans les services. Ce point devait être complété par l'administration à l'issue du CHSCT-M, il n'en est rien.

**Comment le MTES peut-il s'engager sur l'état d'ouverture et d'exploitation des restaurants administratifs dont il n'assure pas la gestion ?** Force Ouvrière a bien pris connaissance de la note de la DGAFP relative à l'application du décret du 7 avril 2020 pour la prise en charge des frais de repas des agents présents sur site dans les termes du décret ! Que leurs missions soient identifiées ou non dans des pseudo-PCA ou non, la présence des agents sur site a parfois été requise pour les continuités de missions et pour être considérés en télétravail.

**FORCE OUVRIÈRE rappelle par ailleurs son opposition à la reprise effrénée de certaines missions, voire leur anticipation, comme celle opérée pour les missions relatives aux ICPE, et qui ne sont motivées que par des raisons économiques.**

Plan de reconstruction énoncé dans ce document ? ⇒ évoque les plans de destruction des emplois et de services de notre ministère. **FORCE OUVRIÈRE espère que le ministère conservera en mémoire les efforts des agents dans l'ensemble des Fonctions Publiques qui ont œuvré sur le front dans le cadre de leur reconnaissance et des pérennités des emplois.**

**Enfin, FORCE OUVRIÈRE alerte sur les mesures prises au sein des services, car préconisées sans l'aval ou l'expertise de spécialistes.** Ces mesures ne semblent pas apporter de protection fiable aux agents (plexiglas positionné dans l'habitacle des véhicules en DIR, par exemple), pire être pire que le mal. L'intervention du médecin de prévention auprès des membres du CHSCT-M du 7 mai dernier a permis de le mettre clairement en lumière, **ce qui renforce FORCE OUVRIERE à vous demander la publication d'une instruction ministérielle permettant que le ministère porte pleinement sa responsabilité de protection et la préservation de la santé de ses salariés** en tant qu'employeur et fournisse les mêmes conditions de protection à la hauteur de ce qui est dû aux agents pour assurer leurs missions en toute sécurité. Cette demande est d'autant plus pressante que des fiches métiers continuent d'être discutées, alors même que certains agents sont en situation de travail en présentiel et sur le terrain.

### **A retenir des débats et des votes :**

Les débats marqués par l'improvisation de l'administration témoignent d'une volonté de combler à tous prix le vide laissé par l'absence d'une instruction nationale que la ministre et l'administration s'étaient pourtant engagés à produire en amont des déclinaisons locales. Le résultat est un dé-confinement des services et des établissement publics du pôle ministériel amorcé depuis déjà 5 jours sous la seule responsabilité au mieux des chefs de service, au pire des agents eux-mêmes, mais peut-être était-ce l'objectif recherché ?

Quel que soit son contenu, ce plan ne sera qu'une coquille vide s'il n'est pas éclairé par l'avis d'experts de la prévention des risques, accompagné de moyens de protection adaptés à chaque situation de travail, et d'instructions claires pour l'exécution de chacune des missions spécifiques à notre pôle ministériel notamment pour les missions de contrôle et d'exploitation où les agents sont extrêmement exposés. Sans visibilité sur ces différents sujets, FO vote CONTRE le plan proposé.

#### **Votes sur le projet de texte:**

**POUR : UNSA (3) -FSU (1)**

**Abstention : CFDT (2)**

**CONTRE : FO (4)**

Le texte n'obtient donc pas d'avis favorable, en dépit des manœuvres de l'administration.

Nota : pour différents motifs liés à l'examen du projet de PRA, la CGT a refusé de siéger au CTM.